1791
Episcopize
F.H.C.a. 1564.8
Cav
Fre
1792

LETTRE PASTORALE

DE M. L'ÉVÊQUE

DU DÉPARTEMENT

DE LOIR ET CHER.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE PASTORALE

DE M. L'ÉVÊQUE

DU DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

HENRI GRÉGOIRE, par la miséricorde divine, dans la communion du S. Siége apostolique, Evêque du Département de Loir et Cher, à ses vénérables Coopérateurs dans le saint Ministère, et à tous les Fidèles de son Diocèse, salut et bénédiction en Jésus-Christ.

MES FRÈRES, en vous adressant pour la première fois l'expression de mes sentimens et de mes vœux, en vous envoyant le témoignage d'affection qui m'unit à vous, je puis dire, comme S. Paul, que *des tribulations et des épreuves m'attendent* (1); mais, à son exemple, j'ajoute que je ne crains rien de tous les maux que des esprits pervers me préparent, pourvu qu'en poursuivant au milieu de vous la carrière de ma vie, j'y remplisse fidèlement le ministère de la parole dont J. C. m'a confié l'auguste dépôt, et qu'un jour avec vous j'obtienne la palme du salut.

(1) Act. 20, 23, 24.

Dieu, sans doute, a voulu éprouver votre foi en permettant que la calomnie devançât un Evêque que vous ne connoissez pas encore, et qui ne craint pas d'être jugé sur le passé et sur l'avenir : honoré de la haine des méchans, cet avantage m'est commun avec tous les nouveaux Pasteurs que l'élection libre du Peuple vient d'appeler au saint Ministère. L'imposture s'efforce d'obscurcir la pureté de notre foi, de présenter notre patriotisme sous les couleurs odieuses de l'irreligion, de nous confondre avec les échos d'une philosophie téméraire et sacrilège qui voudroit reconstruire l'Empire François sur les débris du Sanctuaire et les ruines de l'antique et sainte Religion de nos pères.

Dans toute l'étendue de l'Empire, des hommes égarés ou mal intentionnés préparent de nouvelles explosions. Du masque de l'hypocrisie couvrant leurs motifs coupables, tantôt ils s'envelopperont sous l'anonyme de méprisables libelles, tantôt ils se produiront sur la scène et chercheront des consolations à leur orgueil dans un plan combiné de menaces et de résistance.

Ils se proposent de travestir notre langage, d'empoisonner nos démarches, de répandre la défiance entre les Pasteurs et leurs troupeaux, de nous tendre des pièges : semblables aux Pharisiens, *qui cherchoient*, dit l'Evangile, *à surprendre*

J. C. (1) *dans ses discours*. A ces traits vous ne reconnoissez pas la charité dont le Sauveur nous a donné le précepte et l'exemple, mais bien la perfidie de l'homme ennemi qui sème la zizanie.

Ministre d'un Dieu de paix, je trouverai dans mes principes et mon caractère cette patience chrétienne, à l'impulsion de laquelle il est si doux de s'abandonner; mais aussi trop accoutumé aux orages pour les craindre, je saurai, s'il le faut, déployer cette intrépidité chrétienne que les événemens fâcheux rendent quelquefois nécessaire. *Que peut craindre celui qui marche sous l'appui du Très-Haut* (2) ?

Quand la calomnie nous persécute, nous devons opposer à ses efforts la prière et les bienfaits. Pour moi, mes Frères, je laisse à mes ennemis l'astuce et la noirceur; j'ai la confiance que *l'iniquité se mentira à elle-même*, suivant l'expression de l'Ecriture, quand, témoins de ma conduite, vous me verrez, sans être ébloui par des éloges, ni découragé par des censures, à travers les résistances, marcher avec simplicité dans les voies de Dieu, ne connoître, ne prêcher que Jésus crucifié, et m'efforcer de pouvoir dire avec l'Apôtre : *Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-*

(1) *Ut caperent Jesum in sermone.*

(2) *Psalm. 90.*

Christ. Vous desirez un père ; j'emploierai tout pour mériter un nom si précieux à mon zèle, si cher à ma tendresse.

Dans les circonstances difficiles où se trouve l'Eglise de France, l'Episcopat n'offre heureusement aucun appât aux passions humaines, et celui qui consent de se charger de cette périlleuse dignité est une victime qui se dévoue. Au milieu des travaux continuels que m'impose depuis longtemps le caractère de Député à l'Assemblée Nationale, mon espoir étoit de rentrer bientôt dans le sein paisible d'une paroisse dont je possède la confiance et l'amour ; et quand le vœu de plusieurs Départemens, que je n'ai pas encore l'avantage de connoître, m'appeloit au gouvernement de leurs Eglises, si je n'avois consulté que mon goût pour la retraite, je n'aurois pas balancé à remettre en d'autres mains des fonctions si redoutables ; mais un sentiment supérieur et profond a dû prévaloir sur l'ascendant des inclinations personnelles.

Ce sentiment, mes Frères, est celui de la nécessité publique et des besoins de la Religion et de la Patrie. A Dieu ne plaise que je me croie plus capable qu'un autre de remplir leur attente ; mais toutes les fois qu'un refus, s'il étoit universel, arrêteroit un cours de choses dont l'interruption seroit le signal de l'anarchie, ce refus est cou-

pable ; et le Citoyen qui repousse la confiance nationale, se rend complice des perturbateurs de l'ordre et de la paix.

Le vœu des ennemis de la Patrie étoit, mes Frères, que nos Temples fussent forcément déserts, que le ministère évangélique et les secours spirituels fussent suspendus, afin qu'au milieu du silence morne de la Religion, et dans la privation funeste de ses consolations, de ses bienfaits, le Peuple accusât la Constitution de lui fermer le Ciel, d'éteindre sa plus douce espérance, et qu'ainsi la force publique se dirigeât contre les sublimes travaux qui régénèrent la France.

Cette subversion n'eût pas manqué d'éclater dans toutes ses horreurs. Mais au moment où des pasteurs réfractaires se constituoient dans la nécessité de quitter leurs places, toutes les contrées du royaume ont vu des prêtres citoyens rouvrir aux fidèles les trésors de la religion, et, dans ce concert touchant, on ne peut méconnoître cette Providence qui veillant sur les empires, a toujours signalé ses bontés envers le nôtre ; cette Providence, qui traçant d'une manière visible les destins de la France, a secondé notre révolution ; cette Providence, qui toujours attentive à pourvoir aux besoins de l'Église, soutient par-tout le ministère indéfectible de J. C., et empêche tous les évé-

nemens humains de rompre la communication que l'Homme-Dieu a établie par ses mérites et par son sang, entre le Ciel et la Terre.

Depuis long-temps, vous le savez, M. F., les vrais fidèles soupiroient après la réforme de l'Église, comme après celle de l'État. Ils étoient affligés de voir souvent la vertu éclipsée par les titres fastueux qui décoroient le vice ; l'éclat des vanités mondaines remplacer l'humilité de la crêche ; le faste des pontifes contraster avec la simplicité des apôtres, et l'incrédule s'étayer des abus pour combattre la religion qui les réprouve.

Quel législateur seroit assez stupide pour imaginer que le code de ses lois pût subsister dans l'absence des principes religieux ? L'homme dont l'ame s'agrandit, en s'élevant vers le créateur, s'écrieroit : Tu m'enlèves mon Dieu, donne-moi donc un père plus chéri, un consolateur plus tendre, un ami plus fidèle ; il seroit plus aisé, disoit un ancien, de *bâtir une ville en l'air, que d'organiser un état sans culte.*

L'Assemblée nationale pouvoit-elle méconnoître cette religion sublime, qui éclaira le berceau de la monarchie française ? Malgré les vœux secrets de quelques hommes, qui dans un cœur dépravé, trouvent des motifs pour haïr la morale pure de l'évangile, l'Assemblée nationale a voulu qne les fondemens du bonheur public fussent assis sur les

vérités éternelles que J. C. est venu apporter aux hommes. Quel plus bel hommage pouvoit recevoir la religion catholique, que d'être liée constitutionnellement aux destins d'un empire qui par là veut consolider sa propre existence et la rendre impérissable? C'est dans nos temples, que maintefois l'Assemblée Nationale est allée, en corps, remercier le Ciel de ses faveurs. C'est au milieu du Champ de la Fédération qu'elle arbora la Croix, comme son premier étendard; elle veut que le flambeau de la révélation, éclairant l'horison françois, les citoyens trouvent par-tout le Dieu qui tonna sur le Sinaï, qui nous racheta sur le Calvaire; et au moment où cette religion sort triomphante des nuages qui obscurcissoient sa gloire, qui nous déroboient sa majesté; au moment où on la dégage du vernis des abus, qui trop long-temps ont servi à consacrer la misère des hommes, et l'eclavage des peuples; c'est alors qu'on l'invoque contre ceux qui ont médité de lui rendre sa splendeur primitive.

Je ne rentrerai pas, M. F., dans l'exposé des motifs qui m'ont déterminé à prêter le serment civique. Divers ouvrages que j'ai faits sur cet objet, circulent dans vos paroisses; qu'il me suffise de consigner ici quelques observations, quelques principes.

La religion est indépendante des puissances d'ici-

bas ; elle ordonne aux législateurs et aux potentats de courber devant elle un front respectueux. Sa Morale, ses Dogmes, sont aussi immuables que Dieu, dont ils émanent ; mais, telle est sa constitution admirable, que faite pour tous les peuples, elle consent que sa police, dans ses rapports extérieurs avec l'état, n'en puissent heurter les intérêts.

Autrefois, quand un tribunal jugeoit une contestation de territoire, entre deux diocèses, deux paroisses ; le curé ou l'évêque à qui on adjugeoit le territoire, y étendoit l'exercice de ses fonctions pastorales, et personne ne s'avisoit de dire qu'en cela l'autorité civile empiétoit sur l'autorité spirituelle. Ce qu'elle faisoit en petit, l'Assemblée Nationale vient de l'exécuter en grand. Tout le monde sentoit l'absurdité d'avoir des Diocèses, les uns de 20 paroisses, les autres de 1300 ; en conséquence, elle a fait une opération qui rétablit l'équilibre dans le partage du travail, et sa justification se trouve dans les Canons du Concile de Calcédoine, un des premiers conciles écuméniques (1) de la vénérable antiquité, qui veut que les circonscriptions diocésaines soient réglées d'après les démarcations civiles.

Un ouvrage, intitulé *mon Apologie*, tissu de

(1) Concile de Calcédoine, Canon 17.

faux

faux raisonnemens et d'injures, a été répandu, dit-on, avec profusion parmi vous ; voyez, M. F., la mauvaise foi de l'auteur, quand il dit : (1) que l'*Assemblée Nationale donne seule la Mission, l'Institution, la Juridiction dans toute la France*; le plus simple fidèle fera sentir la grossièreté de cette calomnie, en demandant s'il y a un seul Pasteur ordonné autrement que par l'Église. Aucune Puissance de la Terre ne peut conférer, étendre, ni restreindre le pouvoir d'ordre, la Mission que nous tenons immédiatement de J. C. : mais la Nation chargée des frais du culte, a droit de n'entretenir que les Pasteurs nécessaires, de les répartir convenablement sur toute la surface de l'Empire, pour le plus grand bien des fidèles ; de leur assigner à chacun une partie de son territoire dont elle est maîtresse absolue. Quand une Église est mal située, et que l'autorité civile ordonne de bâtir ailleurs, dira-t-on qu'elle tranfère là Mission ? Elle n'ôte pas à un Prêtre son caractère, qui est ineffaçable ; elle déplace seulement son siége qui n'est pas immuable ; elle n'auroit pas le droit de s'opposer à la propagation de la Foi ; voilà pourquoi Saint-Pierre et les autres apôtres prêchèrent l'Évangile malgré les oppositions des princes de la terre. Et si l'Assemblée Nationale abjurant

(1) Pages 7 et 8.

le Christianisme, vouloit anéantir le Culte de nos pères, substituer l'hérésie à la vérité, ou n'admettre qu'un nombre insuffisant de Ministres, sans doute cette défense illégitime frapperoit sur la Religion même; alors il faudroit dire comme les Apôtres persécutés: *obéissons à Dieu plutôt qu'aux hommes*; mais telle n'est pas notre position, et quand la Nation déplace un siége épiscopal qu'elle juge devoir être plus utile ailleurs, c'est pour le confier à un autre Pasteur qui enseignera les mêmes vérités; car il est essentiel d'avoir des Pasteurs, mais il n'est pas essentiel que ce soit tel individu.

La Nation doit encore s'assurer que les Ministres du culte ne troubleront pas l'État, aux loix duquel ils sont soumis comme tous les Citoyens. En conséquence elle leur prescrit un serment qui garantisse leur fidélité; lorsqu'ils s'y refusent, ils sont censés renoncer à leur qualité de Citoyen, et à l'exercice des fonctions publiques, qui ne pouvant chomer, doivent être remplies par un autre.

Répétons que la Nation n'anéantit pas et ne peut anéantir le caractère sacerdotal; elle se borne à remplacer les Ministres réfractaires. Et s'ils prétendent être inamovibles de droit divin, qu'ils produisent le titre dans lequel cette assertion est consignée.

L'Église, à la vérité, avoit adopté pour maxime de ne remplacer que les Bénéficiers morts ou dé-

missionnaires, ou enfin ceux qu'elle avoit soumis à un jugement légal; et tandis que des Commendataires, des Titulaires sans fonction jouissoient de l'avantage de cette loi, des Vicaires portant le poids du Ministère, n'y participoient pas. Ici il s'agit d'un délit national; et la résistance à une loi dont les dispositions sont précises, entraîne évidemment l'inhabilité à l'exercice de fonctions publiques que doit vous interdire l'autorité civile, juge suprême du bien de l'État. La loi fait alors d'une manière plus étendue, mais dans le même ordre de choses, ce que faisoit le Roi quand il ordonnoit d'établir un Suffragant ou un Vicaire-général dans une section du Royaume soumise à un Evêque étranger; ce que faisoit un Juge quand il lançoit contre un Prêtre un décret de prise-de-corps, qui le suspendoit de ses fonctions; ce que faisoit l'intrigue lorsqu'elle exiloit ou plongeoit pour la vie dans les cachots quiconque, Prêtre ou non, avoit pu lui déplaire.

Quoi! un simple particulier peut, en changeant de domicile, se donner un autre Pasteur, et un Peuple entier, maître de changer ses Magistrats, son organisation sociale, seroit forcé d'adopter tel Ministre du Culte, et la volonté de plusieurs millions d'hommes s'amortiroit contre celle d'un individu, et celui-ci résisteroit obstinément, malgré la décision des Pouvoirs législatif et exécutif, malgré

le vœu de la Nation qui le repousse, malgré la certitude que le troupeau ne manquera pas de conducteurs, et qu'une telle résistance n'est propre qu'à troubler l'État. Nous sommes *Evêques pour vous* et *non pas pour nous*, dit S. Augustin (1), qui nous rappelle ailleurs que nous sommes les Pasteurs et non les *propriétaires* du troupeau. Pensez-vous qu'il eût agi de la sorte le vénérable Evêque d'Hippone, qui pour le bien de la paix vouloit, avec 300 Evêques d'Afrique, céder leurs Siéges aux Evêques Donatistes réconciliés à l'Eglise? Et que signifient donc ces paroles du Clergé assemblé en 1632: *Notre jurisdiction connoît des bornes, mais la charité n'en connoît pas?*

Voyez, mes Frères, avec quelle mauvaise foi on attaque le mode d'élection des Pasteurs, décrété par l'Assemblée Nationale, comme si tous ne devoient pas choisir celui qui doit gouverner tous, comme si les élections d'un seul Collateur, souvent partial, ou d'une Cour souvent corrompue, étoient préférables à la manière dont furent choisis S. Mathias, S. Jacques le mineur, S. Ambroise, S. Martin et tant d'autres que le vœu du Peuple éleva sur le chandelier de l'Eglise.

Voyez avec quelle mavaise foi on accuse l'Assemblée d'établir le presbytéranisme, tandis qu'elle

---

(1) *Lib. contra cresconi.*

règle le nombre des évêques dont elle reconnoît la supériorité hiérarchique ; voyez avec quelle mauvaise foi enfin, l'auteur cité plus haut (1), affecte de comparer notre révolution à celle de la Grande-Bretagne, qui bravant les lois de la religion, déclara le Roi chef de l'Eglise anglicane, tandis que la Constitution Françoise reconnoît et proclame le Pape chef de l'Eglise, et centre de l'unité catholique.

Ceux qui dans un autre temps auroient peut-être lutté contre lui, réclament aujourd'hui son intervention, quoique son jugement très-respectable, sans doute, ne puisse cependant être sans appel puisqu'il n'est ni seul juge, ni infaillible juge de la foi ; mais si le souverain Pontife pensoit que notre Constitution blesse les droits essentiels de la religion, consulté depuis long-temps et peut être obsédé par nos adversaires, laisseroit-il dans un état d'erreur et de souffrance un royaume qui est une belle portion de la chrétienté ? Non sans doute, et le père commun des fidèles, le successeur de St. Pierre, chargé de surveiller l'église, de *confirmer ses frères dans la foi*, voleroit au secours de la nôtre ; je crois rendre hommage à la sagesse de Pie VI, en disant que son silence est approbatif : sans quoi ce silence seroit condamnable.

(1) Mon apologie, pag. 20.

Cette considération, qui journellement acquiert un plus grand poids, se fortifie par une autre qui en tout temps devoit frapper les réfractaires. Il est de toute certitude qu'on doit obéir aux lois de l'Etat, mais est-il pour eux de la même certitude que la Constitution civile du clergé soit erronée, puisque sur cet objet il y a conflit d'opinions ? La présomption est donc en faveur de la loi de l'état (1); donc il falloit commencer par se soumettre.

Ames justes et pures, on voudroit alarmer votre piété en vous menaçant de schisme, comme si l'église universelle avoit condamné le code des lois Françoises ; l'imposture voudroit vous faire envisager vos pasteurs, soumis à la loi, comme des intrus, des transfuges de la foi de St. Pierre, comme des hommes dont le ministère sera frappé de nullité, tandis que choisis par vous, ils sont institués canoniquement et consacrés par les successeurs des apôtres.

Et voyez-vous, mes frères, que les prêtres soumis à loi aient changé un mot de l'évangile, qu'ils ayent enseigné une doctrine nouvelle, qu'ils se soient écartés des vérités saintes dont vos cœurs

---

(1) C'est la doctrine de célèbres Canonistes, entres autre de Gibert: *prolegomena, pars prior, Tit. 8, Sect. 3, de Legibus Ecclesiae circa res mixtas.*

sont pénétrés, qu'ils les ayent mises en problême? Voyez-vous que les sacremens soient autrement administrés, ou que le sang de l'agneau sans tache ait cessé de couler sur nos autels?

Calmez vos inquiétudes, on n'a point touché à l'arche du Seigneur. L'arbre antique et majestueux de la religion subsiste dans sa force; on a seulement élagué les rameaux parasites qui l'empêchoient de prospérer. Descendue du ciel, la religion catholique plane majestueusement sur l'étendue des siècles et des régions; autour d'elle s'élèvent et tombent successivement les sectes et les erreurs. Gardienne incorruptible des vérités saintes que J. C. lui a confiées, elle reste inébranlable au milieu des assauts que lui livrent les préjugés et les passions. Votre Dieu est le Dieu de Clovis, votre foi est celle de Charlemagne, de St. Louis qui firent tant de réglemens pour rétablir la discipline de l'église; et cette foi pure que vous avez reçue de vos ancêtres, vous la transmettrez dans son intégrité à vos enfans: ce sera leur premier, leur plus précieux héritage.

Quelques Paroisses se sont alarmées par la crainte de voir supprimer leurs Eglises; ce sentiment honore leur piété. Quand par un décret très-sage l'Assemblée nationale a ordonné qu'on formeroit de nouvaux arrondissemens, elle a subordonné elle-même cette mesure aux besoins des

peuples : dans quelques départemens on a voulu abuser de ce décret d'une manière révoltante ; chez vous il n'en est pas de même : vous voyez que vos administrateurs ont eu la sagesse de ne rien précipiter. Reposez-vous sur leur sollicitude et la mienne ; tout ce qui concerne cette opération sera concerté pour votre plus grand avantage.

Il est important, mes Frères, de vous dévoiler les trames odieuses par lesquelles on cherche sans cesse et partout à aigrir, à égarer un peuple bon qui portant encore les cicatrices de la tyrannie, s'essaie à la liberté ; comment on calomnie la révolution, en lui imputant les maux inévitables dont elle a été l'occasion et non pas la cause ; comme d'autres calomnient la religion, en lui attribuant les crimes de ceux qui confondant les intérêts de leurs passions avec les intérêts de Dieu, se couvrent d'un voile sacré pour s'assurer l'impunité de leurs forfaits. Oui, les plus dangereux ennemis de la religion seroient des pasteurs qui affichant un zèle nouvellement éclos, au lieu de se montrer en ministres de paix, invoqueroient le trouble et la discorde.

Voyez, M. F., à quels moyens bas et vils on est descendu. Sont-ce les amis de la Religion qui ont fabriqué ces faux brefs dont on a inondé quelques contrées du Royaume ? La Religion réprouve l'imposture. Sont-ce les vrais Chrétiens qui persécutent

cutent ces bons Pasteurs soumis à la Loi du Serment, tandis que la Religion ne prêche que la douceur ; sont-ce les vrais Fidèles qui, par des menées sourdes et obscures, captivent l'imagination d'un sexe foible qu'on ameute, tandis qu'il seroit si doux, si facile de le conduire à la vertu dans ces détails qui prêtent également aux gémissemens et aux ridicules ; certaines gens doivent me savoir gré d'une réticence qui n'aura lieu qu'une fois.

Voyez si ceux qui accusent de lenteur l'Assemblée Nationale, ne sont pas ceux-là mêmes qui ne cessent d'entraver sa marche. Voyez si les mauvais Citoyens qui tâchent de provoquer un choc funeste entre le Sacerdoce et l'Empire, qui, par leur souffle brûlant de fureur, attisent la discorde, invoquent la sédition et appellent la guerre, ne sont pas ceux qui, au sein du désordre, voudroient ressaisir une puissance dont la réforme coûte tant à l'habitude de la domination et de la vanité ; qui ne voyoient la Patrie qu'à travers leurs priviléges détruits ; et dans les abus dont ils vivoient, dont ils eussent voulu perpétuer l'existence, ils étoient des sacrificateurs, vous étiez les victimes. Le despotisme avoit rivé nos fers, étouffé le germe des vertus, avili les mœurs, comblé la mesure de nos

(1) *Captivas ducunt mulierculas*, 2. Tim. 3, 6.

maux; et le pauvre Citoyen, l'infortuné Citoyen, arrosant ses chaînes de ses larmes, osoit à peine laisser échapper des soupirs que l'on traitoit comme des cris de rebellion. Il ne sont plus ces temps où les fléaux de la féodalité et de la fiscalité pesoient sur vous ; ils ne sont plus ces temps où les réclamations de la Justice se taisoient devant les prétentions de l'opulence, où la naissance tenoit lieu de mérite, où la loi même étoit souvent un nouveau moyen d'oppression. Il est des hommes justes et respectables qui ont abjuré tous ces hochets de la vanité, de la grandeur, pour s'honorer du titre de Citoyen; mais combien d'autres sont irrrités de n'être plus que les égaux d'un Peuple qu'ils dédaignoient, comme si un vertueux Artisan, un vertueux Laboureur n'étoient pas infiniment préférables à un homme chargé d'or et chargé de crimes.

La France dépérissante penchoit vers sa ruine; elle touchoit à cette époque qui présage la mort presque certaine des Empires, quand tout-à-coup la protection du Ciel éclate à son égard ; et malgré les clameurs du préjugé, la lutte de l'intérêt, le Royaume sort de la fange des abus, et reparoît sur la scène du monde pour étonner l'Univers, en lui donnant un grand exemple.

Je sais que la France en ce moment offre le tableau d'une mer dont les flots encore mutinés in-

diquent qu'elle vient d'essuyer une tempête ; je conviens même que vos enfans profiteront plus que vous des bienfaits de la Révolution ; mais il faut la considérer dans l'étendue des siècles, et non dans une crise passagère ; et si le bonheur de ceux à qui vous avez donné la vie, vous est cher, regretteriez-vous les efforts consacrés à l'assurer? La charité chrétienne qui embrasse le passé et l'avenir, étend sa surveillance sur les générations futures, et prépare le bonheur de ceux qui fouleront la poussière de nos tombeaux.

Cependant considérez (vous sur-tout, bon Peuple des campagnes, dont un jour je visiterai les paisibles demeures,) considérez combien déja votre fardeau est allégé. La terre que vous cultivez ne donne pas à l'instant ses fruits, ceux de la Révolution mûrissent journellement ; du milieu des décombres féodaux s'élève l'édifice de la Constitution ; d'une extrémité du Royaume à l'autre, un nouvel ordre de choses s'établit ; le temps de la tyrannie expire, celui des Loix est commencé ; et sans doute nous touchons au moment qui rouvrira les canaux de l'agriculture et du commerce pour y faire circuler l'abondance ; des mains libres féconderont un sol étonné des moissons dont il sera couvert ; les vertus qui ne furent jamais filles de l'esclavage, se naturaliseront dans nos foyers ; l'antique et respectable piété de nos aïeux reviendra, sous une

forme plus brillante, épurer et sanctifier les mœurs.

Laissons les ennemis de la patrie se bercer dans la vaine espérance de faire rétrograder la révolution et d'étouffer la liberté naissante; des millions de bras sont armés pour la défendre; les vains efforts employés pour désunir les soldats de la patrie, pour attiédir leur zèle, n'ont abouti qu'à faire éclater leur patriotisme. Un grand Peuple qui, reprenant son énergie, a secoué le joug avec un courage de lion, pourra recevoir la mort, mais jamais des fers. Les clameurs de nos ennemis, les rugissemens de leur haine, après avoir retenti quelque temps en Europe, laisseront à peine quelques traces dans les fastes historiques; semblables à ces bruits échappés du sein des orages, qui, après avoir réveillé les échos, vont s'éteindre dans l'étendue des déserts. Quand les Hébreux, délivrés de l'Egypte eurent traversé la mer Rouge, ils entonnèrent sur ses rivages ce cantique célèbre qui est un chef-d'œuvre de génie et de reconnoissance; et nous, mes Frères, réunis dans nos temples, nous chanterons de concert le Dieu dont la main puissante nous a délivrés de l'esclavage du péché et de l'esclavage civil.

Cependant, craignons de nous endormir dans une sécurité trompeuse; les perfides qui vouloient déchirer le sein de la patrie, fomenteront peut-être de nouveaux troubles; ils achèteront les

hommes corrompus, subjugueront les foibles, égareront les ignorans, et si nous cessions un instant de surveiller leurs démarches, ils nous ramèneroient promptement à des malheurs incalculables pour l'étendue et la durée.

Dans tout le cours de notre existence ici bas, nous vivons à l'ombre tutélaire des loix, qui protégent nos propriétés et notre vie ; il y a réciprocité dans nos obligations, et nous devons au besoin sacrifier à l'Etat et nos vies et nos propriétés. C'est un crime d'être indifférent sur le sort de la patrie ; comment a-t-on pu se permettre de dire que ce sentiment n'étoit pas une vertu religieuse ? tandis que l'Histoire Sainte a consacré l'éloge de ces vertueux Machabées qui moururent en défendant leur culte et leurs foyers ; tandis que les monumens de l'Eglise présentent à notre admiration la légion Fulminante et la légion Thébéienne, qui, composées de Héros et de Saints, unirent d'une manière si touchante les vertus chrétiennes à la valeur guerrière.

Ce langage, mes Frères, est celui d'un Evêque persuadé qu'il existe une sainte alliance entre l'Evangile de Jésus-Christ et la Constitution Françoise. C'est pour les défendre que vos Pasteurs formeront une pieuse confédération ; ils useront du pouvoir sacré dont la Religion les investit, pour serrer les nœuds de la concorde entre le Sacerdoce et l'Empire. L'espérance d'opérer ce double bien,

fixera sans doute l'opinion flottante de ceux qui craignent encore de compromettre les droits de la Religion, par un serment qu'elle avoue.

Respectables coopérateurs dans le Saint Ministère, vous qui êtes le *sel de la terre* et l'ornement de la patrie; c'est sur vous que je fonde l'espoir de mes succès évangéliques ! Puissent mes sentimens d'union et d'amitié retentir au fond de vos cœurs, et vous faire connoître le prix que j'attache à posséder votre confiance. C'est la certitude de trouver en vous de grandes lumières et de grandes vertus, qui me rassure contre mon insuffisance et ma foiblesse. Supplions de concert Jésus-Christ, votre Maître et le mien, pour qu'il sanctifie les Pasteurs et les ouailles.

Puisque la Providence m'appelle au milieu de vous, docile à sa voix, j'obéis comme le père des croyans, lorsque Dieu lui dit : *Sortez de votre pays et venez dans celui que je vous montrerai.* En m'arrachant des bras de ceux auxquels je suis uni par les liens du sang et de l'amitié, j'arrive au milieu d'un peuple dont j'entends citer avec plaisir la douceur et la piété; mon bonheur sera de le voir marcher avec persévérance dans la route de la vertu.

Conservez précieusement, M. F., cette paix qui, jusqu'ici, a écarté de votre contrée les troubles qui ont affligé diverses parties du Royaume.

Aimez-vous, soyez unis, et vous serez inébranlables : Charité, est le cri de l'Evangile, de cette Religion dont le culte est si pur, la morale si douce, et qui en nous disant : *vous êtes tous frères*, ordonne à tous les membres de la grande famille de ne composer qu'un peuple d'amis, et d'ouvrir leur sein, même à leurs frères errans, sans jamais l'ouvrir à l'erreur.

Respectez vos Pasteurs, et tous les dépositaires de l'autorité publique ; vous les avez choisis, ils sont votre ouvrage. L'homme qui pense, s'honore d'obéir, parce que dans celui qui commande, il voit toujours la loi qui prononce. Et si bravant les lois vous résistiez à ceux qui en sont les organes, si vous troubliez l'harmonie sociale, si vous refusiez les impôts nécessaires au soutien de l'État, vous seriez indignes d'être libres, et vous ne le seriez pas long-temps, parce que la liberté ne peut subsister que par la soumission aux lois.

Sur-tout, accomplissez fidèlement les devoirs que la Religion vous impose ; un peuple irréligieux sera toujours un peuple vil, et le meilleur Chrétien sera toujours le meilleur citoyen. La Religion seule embellit et sanctifie toutes les actions ; et si tous les hommes étoient pénétrés de ces vérités, la Terre seroit l'image du Ciel.

Le Dieu que vous servez est celui de tous les instans de la vie, tous doivent donc lui être

consacrés. Redoublez de ferveur dans ces temps destinés à la mortification, à la pénitence; que vos cœurs s'ouvrent à la douce impression de nos touchantes cérémonies, qu'à l'approche du tems paschal vous disposiez vos ames à recevoir saintement votre Dieu, à profiter des graces qu'il doit répandre sur vous. Voyez dans toutes les paroisses si ceux qui négligent alors de fréquenter les sacremens, ne sont pas communément des hommes dépravés que les impies mêmes regardent comme les moins dignes de leur confiance, de leur estime.

Dans un moment où l'on accuse la Constitution d'attenter aux vérités saintes que nous professons, vous avez un moyen infaillible de confondre ces détracteurs, en redoublant de respect pour la religion et de zèle pour en accomplir les devoirs. Prouvez par là, mes frères, que le christianisme est aussi nécessaire à votre existence, que l'air et la lumière.

Vous êtes Catholiques, vous êtes François; jamais vous n'aurez de plus beaux titres. Par votre piété montrez-vous les disciples fidèles de J. C.; par votre dévouement à la patrie, montrez que vous êtes citoyens, et mourez, s'il le faut, pour défendre la religion et la liberté.

Sera la présente Lettre adressée à toutes les paroisses

roisses du diocèse, pour y être lue au prône de la grand'messe le dimanche qui suivra immédiatement sa réception.

Donné à Paris le 24 mars 1791. † H. Grégoire, Evêque du Département de Loir et Cher.